

GESTION ET MANAGEMENT MANAGEMENT & FAIT RELIGIEUX

REF : FC1906



2 jours soit 14 h



400 €/participant



Ouverture dès 6 personnes inscrites



ÉTABLISSEMENT MARSEILLE

50 rue de Village – 13006 Marseille

ÉTABLISSEMENT AVIGNON

Hamadryade -Bat B

55 Allée Camille Claudel - 84140 Avignon

ANTENNE ARLES

12 chemin du Temple – 13200 Arles

SUR SITE (EN INTRA)

C.vela@imf.asso.fr • 04 91 24 61 16



INSTITUT MÉDITERRANÉEN DE
FORMATION, RECHERCHE ET
INTERVENTION SOCIALE

www.imf.asso.fr



3 SITES DE FORMATION

MARSEILLE • ARLES • AVIGNON

SIÈGE SOCIAL

IMF - 50, rue de Village CS 20109

13294 Marseille Cedex

TÉL : 33 (0)4 91 24 61 10

MAIL : imfinfos@imf.asso.fr

CONTEXTE

Selon les chiffres de novembre 2019 de l'Observatoire du Fait Religieux en Entreprise, 70% des cadres ont été confrontés à une demande de nature religieuse de la part de leurs collaborateurs (aménager le temps de travail ou d'absence, porter un signe religieux visible...).

Ces chiffres indiquent une banalisation du fait religieux et de potentiel conflit dans le management. Une demande mal formulée ou mal comprise, un cadre légal peu ou pas maîtrisé, des représentations sur de tels sujets sont des causes de tensions pouvant perturber l'ensemble d'un service ou d'une entreprise.

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle dans le management.

OBJECTIFS

- Connaître le cadre légal qui permet et encadre la liberté d'expression, de manifestations et de pratique religieuse sur le lieu de travail.
- Comprendre les représentations, identifier les enjeux des demandes au sein d'un collectif de travail.
- Appréhender les outils du management.
- Acquérir la méthodologie pour analyser les demandes d'ordre religieux et construire sa réponse.

PROGRAMME

- Manifestation de conscience et d'opinion, le cadre légal dans lequel s'intègre la liberté religieuse dans le Code du travail en France
- Discrimination religieuse et limitation de l'expression religieuse, une distinction très claire
- Assurer la liberté des salariés et assurer le bon fonctionnement du service sans contradiction
- Analyse des récentes jurisprudences françaises et européennes (Loi Travail 2016 et Arrêt CJUE 2017 qui permettent d'introduire une notion de « neutralité » dans l'entreprise privée)
- Analyse de cas pratique.

Un questionnaire d'évaluation de la formation est remis en fin de session

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site www.imf.asso.fr, rubrique Gestion et Management.